

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS****SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2024****DÉPARTEMENT**

Haute-Garonne

**Nombre de conseillers**

En exercice 19

Présents 17

Procuration 2

Votants 19

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE,

Maire.

Date de la convocation : 05/12/2024

Date d'affichage de la convocation : 06/12/2024

Date d'affichage de la délibération :

**17 DEC. 2024**

Etaient présents : MM. RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, MIERE, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, MOËNNARD, ARRUÉ, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD, VERGER, JAIME.

Ont donné procuration :

Monsieur Robert JORDAN a donné procuration à Madame Marion RIVOIRE.

Madame Lucie GLEYESSES a donné procuration à Madame Mélissa MIERE.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-105 Délibération portant modification de la durée hebdomadaire d'un emploi (25h)

*Exposé*

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération en date du 23/05/2019 créant un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet (16h),

Vu l'avis du Comité technique rendu le 03/12/2024,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Agent Administratif permanent à temps non complet (16 h hebdomadaires) au vu des besoins au service administratif.

*Décision*

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

**DÉCIDE :****Article 1** : la suppression, à compter du 01/01/2025 d'un emploi permanent à temps non complet (16 heures hebdomadaires) d'adjoint administratif territorial.**Article 2** : la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (25 heures hebdomadaires) d'adjoint administratif territorial.

La délibération est adoptée à :

19

VOIX POUR  
ABSTENTION  
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 13/12/2024

Le secrétaire de séance,  
Didier CORTESLa Maire,  
Marion RIVOIRE